

Nouvelles du C.A.

Volume 15, n°1 (N° 396, 27 septembre 2017)

Plan de travail 2017-2018

En plus de présenter le [bilan du plan de travail 2016-2017](#), madame Mylène Boisclair, directrice générale du Collège, a présenté aux membres du conseil d'administration le [plan de travail 2017-2018](#) qui a été adopté à l'unanimité.

Les actions inscrites au plan de travail 2017-2018 s'inscrivent dans le plan stratégique 2014-2019.

Régime d'emprunt ou mandat du ministère des Finances du Québec pour un emprunt à long terme

Le conseil d'administration a mandaté le ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour effectuer un emprunt à long terme pour un montant maximum de 9 692 218 \$.

L'emprunt éventuel servira à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées, le tout étant actuellement financé à court terme par des emprunts temporaires contractés à cette fin (marge de crédit).

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics : désignation d'une personne responsable du suivi des divulgations

Le conseil d'administration a désigné la directrice des communications et des affaires corporatives à titre de personne chargée de recevoir les divulgations conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Cette loi est en vigueur depuis le 1er mai 2017. Elle permet à toute personne de divulguer, en toute sécurité, un acte fautif commis au sein ou à l'égard d'un organisme public.

Cette loi :

- Identifie les organismes publics visés et définit ce que constitue un acte répréhensible;
- Permet à toute personne de faire une divulgation au Protecteur du citoyen suivant la procédure qu'il établit;
- Prévoit que celui-ci peut faire enquête à la suite d'une divulgation et faire les recommandations qu'il juge utiles dans un rapport qu'il transmet à la personne ayant la plus haute autorité administrative au sein de l'organisme public concerné;
- Offre la possibilité aux employés d'un organisme public de faire une divulgation au sein de celui-ci;
- Prévoit que la personne ayant la plus haute autorité administrative de chaque organisme public établi, à moins d'en avoir été dispensée par le Protecteur du citoyen, une procédure facilitant la divulgation par les employés d'actes répréhensibles et désigne une personne chargée de recevoir les divulgations, de vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être et, le cas échéant, de lui en faire rapport.

Plan de travail 2017-2018 du Centre de recherche sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH)

Le plan de travail 2017-2018 du CRISPESH a été adopté par le conseil d'administration.

En plus de présenter les contextes internes et externes du Centre, le document précise les objectifs qu'il se fixe pour l'année 2017-2018, les actions stratégiques, les indicateurs, les cibles et les échéances. Ces actions s'inscrivent dans neuf orientations identifiées selon les quatre enjeux majeurs auxquels le CRISPESH doit faire face afin d'atteindre les résultats attendus, en conformité avec le plan stratégique 2013-2018.

Évaluation du personnel hors cadre

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de trois membres externes afin de former le comité d'évaluation du personnel hors cadre pour l'année 2017-2018.

Il s'agit de :

- Mme Sophie Montreuil, présidente du conseil d'administration (nommée d'office)
- Mme Cynthia Cazeau, membre représentant les groupes socioéconomiques
- Mme Lucie Lanteigne, membre représentant les entreprises de la région apparentées aux programmes d'études techniques

Renouvellement de mandat de la directrice des études

Le 27 février 2013, le conseil d'administration du cégep du Vieux Montréal nommait Mme Nathalie Giguère à titre de directrice des études, et ce, pour un mandat d'une durée de cinq ans. Ce mandat doit se terminer en février 2018 et la directrice des études ayant exprimé sa volonté de réaliser un deuxième mandat, le conseil est appelé à amorcer un processus en vue de se prononcer sur un renouvellement de mandat.

Plusieurs dispositions s'appliquent à cette opération de renouvellement, soit notamment :

- La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit que le conseil doit avoir pris l'avis de la Commission des études avant de renouveler le mandat de la directrice des études;
- Le Règlement déterminant certaines conditions de travail des directeurs généraux et directeurs des études des collèges d'enseignement général et professionnel prévoit, lui, un ensemble d'opérations et d'échéances, dont les suivantes : le conseil d'administration doit informer la directrice des études de sa décision 90 jours avant l'expiration de son mandat ; la résolution traitant du renouvellement doit comporter la durée du mandat ; la directrice des études doit être avisée 30 jours avant que ne débute la procédure de renouvellement;
- Les mandats à la direction des études ne doivent pas dépasser cinq ans ni être inférieurs à trois ans.

En tenant compte des obligations du Cégep et des délais impartis à leur exécution, la directrice des communications et des affaires corporatives, en collaboration avec la présidente, ont élaboré un processus qui permettra de procéder à la consultation de la communauté et de transmettre une recommandation au conseil qui aura à se prononcer sur le renouvellement du mandat de la directrice des études lors de sa rencontre du 27 novembre 2017.

Le conseil d'administration a adopté le processus et l'échéancier relatifs à ce renouvellement de mandat ainsi que la composition du comité de renouvellement en y nommant :

- Mme Sophie Montreuil, à titre de présidente du comité;
- Mme Mylène Boisclair, à titre de deuxième membre du comité;
- M. Richard Reid, à titre de troisième membre du comité.

Formation d'un comité sur la gouvernance

Le conseil d'administration a adopté la composition du comité sur la gouvernance 2017-2018 en y nommant :

- Mme Sophie Montreuil, à titre de présidente du comité;
- Mme Mylène Boisclair, à titre de deuxième membre du comité;
- M. Grégory Brasseur, à titre de troisième membre du comité;
- M. François Couture, à titre de quatrième membre du comité;
- M. Jean Clairemond César, à titre de cinquième membre du comité;
- Mme Lucie Lanteigne, à titre de sixième membre du comité.

Le comité sur la gouvernance a pour mandat de conseiller le conseil d'administration et de lui faire des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales du Cégep et reflètent les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables au Cégep, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Prochaine réunion

La prochaine rencontre se tiendra le 29 novembre 2017.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*